

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JANVIER 2026**

Délibération n°2026.01.003.B

Etude "filière - SNPE" - Demande de subvention

LE HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.01.003.B**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

ETUDE "FILIERE - SNPE" - DEMANDE DE SUBVENTION

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : Néant

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaine concerné par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Le site emblématique de la SNPE mobilise 177 hectares de foncier situés sur la commune d'Angoulême. Cette surface représente 10% de la superficie totale de la ville. Sur ces 177 hectares, 50 hectares d'un seul tenant ont une vocation industrielle. La moitié du site sera protégée au titre des espaces naturels. Ce site a fait l'objet d'une dépollution (2011-2015).

Dans le cadre de sa feuille de route économique, et compte tenu de l'enjeu de ré-industrialisation du territoire, de ce site emblématique en particulier, GrandAngoulême souhaite bénéficier d'une réflexion sur le site de la SNPE, portée sur les extensions de zones et les filières que GrandAngoulême pourrait privilégier en matière de développement économique.

L'étude a pour objet de définir une vision stratégique, des scénarios et de se doter d'un outil d'aide à la décision pour permettre un arbitrage politique quant aux projets qui seraient acceptés sur le territoire de GrandAngoulême et plus spécifiquement sur le site de la SNPE. Il s'agit :

- 1) d'établir le positionnement stratégique du territoire en matière de développement économique, sur la base du diagnostic du site ;
- 2) de co-construire des scénarios en concertation avec les parties prenantes publiques et privées ;
- 3) d'approfondir le scénario privilégié en vue de sa mise en œuvre opérationnelle ;
- 4) de proposer une vision prospective des filières compatibles avec le site de la SNPE mais aussi, en adéquation avec les activités des différentes zones existantes.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat, tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Dépenses | Montant TTC | Recettes | Montant |
|---------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| Etude | 40 000 € | Etat - FNADT 2026 sollicitée (50%) | 20 000 € |
| | | Autofinancement (50%) | 20 000 € |
| Total des dépenses | 40 000 € | Total des recettes | 40 000 € |

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de l'Etat.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

| | |
|---|---|
| Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|---|